

**Compte rendu de bureau  
DU 5 Septembre 2022  
Prochaine réunion le 3 octobre 2022**

Date : 5 septembre 2022

Présents : André SAUDIN, Martine BALMONT, Liliane HERCĚ. Joël GEYNET, Dominique JOURDE, Dominique GIAI-MINIET,

Excusés, Bernard FAYDIDE

Invités :

**Point Organisation** : Le premier lundi de chaque mois réunion du bureau de **10h à 12h et permanence votre présence est bienvenue.**

**Information importante sur la mutuelle**

Voir **en annexe** la note d'information de la commission mutuelle de l'ARCEA.

Vous avez dû recevoir plusieurs courriers d'Humanis auxquels il vous faudra répondre dans les délais impartis.

**Point Trésorerie**

167 personnes ont déjà cotisé pour l'année 2022.

**Point Sorties & festivités**

« Cinque Terre » en Italie sur 4 jours en octobre 20 au 23/2022 les inscriptions sont closes.

En novembre 2022, pour la visite d'ITER nous avons pris l'option d'une "visite virtuelle" en vidéo-conférence dans une salle de réunion sur Grenoble. Elle sera suivie d'un repas dans le secteur. Veuillez-vous faire connaître rapidement si vous êtes intéressés.

**Point Bureau**

Nous avons toujours besoin de renfort au bureau.

**Point club Numérique**

Le bureau après concertation a décidé de reprendre le club NUMERIQUE le **jeudi 10 octobre 2022 de 14h à 16h**, toujours sur le rythme d'une fois par mois. N'oubliez pas vos PC et vos questions pour Dominique.

Précaution d'usage à respecter ,pensez à vous protéger.

Joël GEYNET  
Président ARCEA-Grenoble



Le 5 septembre 2022

## Communiqué aux adhérents de l'ARCEA,

Les organisations syndicales et la Direction du CEA ont signé courant juillet un avenant à l'accord sur la complémentaire santé CEA, de décembre 2021.

Ce nouvel accord entérine :

- La mise en place de quelques améliorations de garanties dans la grille du régime de base, en particulier concernant les consultations de spécialistes, les médecines alternatives, l'orthodontie et les implants dentaires. Ce contrat amélioré, dénommé « CONFORT », remplacera le régime de base actuel à compter du 1er janvier 2023.
- La création d'un contrat à moindre coût, dit « ESSENTIEL », se limitant à une couverture santé minimale proche du 100% santé, qui sera proposé aux retraités, en alternative au contrat « CONFORT », pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.
- De plus, les partenaires sociaux ont acté la nécessité de lancer une enquête sur le revenu fiscal des foyers d'affiliés au contrat collectif santé du CEA, dans l'objectif de faire évoluer la structure de cotisation en 2024 vers une meilleure équité. La Direction du CEA a demandé à Malakoff Humanis Nationale (MHN) de préparer et de lancer cette enquête début septembre 2022.

A ce titre, vous avez reçu ou allez recevoir prochainement plusieurs courriers de MHN vous demandant :

- D'envoyer s'il y a lieu les justificatifs pour vos ayants droits, enfants et conjoint, ayant un revenu annuel en dessous d'un seuil, maintenu pour 2023 à 8 fois le SMIC brut mensuel.
- D'opter, si vous le souhaitez, pour le régime aux cotisations minorées et niveau de garanties ajusté dite ESSENTIEL.
- De répondre à l'enquête sur le revenu fiscal du foyer afin de permettre d'instruire l'étude d'évolution de la structure de cotisation pour 2024.

Nous vous invitons à porter toute l'attention qu'il se doit sur ces documents qui concernent votre couverture santé et d'y répondre dans les délais impartis

Vous recevrez ultérieurement un courrier sur les options en cours de chiffrage et qui ne s'appliqueront que sur le régime de base confort".

Pour toute précision vous pouvez contacter MHN en appelant au **09 69 399 938**

Bien cordialement

La commission mutuelle de l'ARCEA.